

LE TRI + SIMPLE

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Tous les emballages en plastique, tous les emballages en métal (aluminium et acier) et tous les emballages liquides alimentaires sans exception, iront dans votre bac ou sac jaune, sans hésiter !



TOUS LES EMBALLAGES



TOUS LES Emballages en plastique

Bouteilles - flacons - produits ménagers et d'hygiène



TOUS LES Emballages en aluminium et en acier

Canettes - conserves - barquettes aérosols alimentaires et d'hygiène



TOUS LES Emballages liquides alimentaires

Briques de lait - de soupe et de jus de fruits

UN DOUTE, UNE QUESTION

SDED 52 - 03 25 35 09 29 - sded52@sded52.fr

